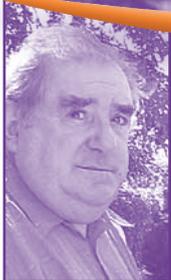


Signes de Vie

Le journal de l'adapei 31 • n°25 • octobre 2010



SIMPLE CONSOMMATEUR OU AUSSI MILITANT ?

par Henri GRECHEZ,
Président de l'Adapei 31

Comme décidé par notre assemblée générale, la mise en place de l'AGAPEI, association de gestion commune aux trois Adapei d'Albi, Auch et Toulouse se déroule dans les temps impartis avec comme objectif que le nouveau dispositif soit opérationnel au 1er janvier prochain. Rappelons-le, chaque Adapei délègue la gestion de ses établissements sans pour autant s'en désintéresser puisque, à parts égales, les trois associations fondatrices constituent le conseil d'administration de l'AGAPEI.

Au niveau du service rendu tant aux personnes accueillies qu'aux familles, cela ne représente aucun changement sinon un renforcement de nos services, une meilleure capacité à entreprendre et être reconnus et un futur mieux assuré auprès des pouvoirs publics. L'intérêt de notre démarche n'est donc autre que celui des 1800 personnes accompagnées comme aussi des 1500 salariés que constituera le nouvel ensemble.

Désormais, comme l'a approuvé l'Assemblée Générale, seront **distinguées, sans toutefois être dissociées**, la mission militante et politique de l'association et sa mission gestionnaire. En effet l'AGAPEI fonctionnera en osmose avec chacune des trois associations fondatrices et leurs représentants assureront la liaison ascendante et descendante.

Ils seront notamment chargés de veiller à ce que, dans le respect de nos projets associatifs, la voix des personnes en situation de handicap et celle des familles soient écoutées. Les besoins enregistrés localement seront remontés ainsi que les solutions proposées s'il en existe.

Cela signifie que cette gestion déléguée devrait permettre à l'association de se recentrer à l'avenir sur ses missions militantes, sur ses missions d'association de parents :

- **Sa mission de faire vivre et respecter les valeurs qui sont les siennes,**
- **Sa mission politique,** c'est à dire être lieu d'analyse des besoins et d'expression de besoins nouveaux, être force de proposition pour rechercher une adaptation et une diversification de l'offre de services.

- **Sa mission d'accueil et d'écoute des parents,** d'accompagnement des personnes sans solution.
- **Sa mission de mobilisation et d'impulsion d'une dynamique associative,** pour être mieux entendue, pour être reconnue localement comme interlocuteur incontournable, pour appuyer une communication publique, pour relayer des actions nationales, pour rechercher et obtenir des soutiens financiers nécessaires à la vie associative.
- **Sa mission d'information et de formation,** notamment de l'information de ses adhérents et de la formation de ses administrateurs.
- **Sa mission de contrôle** de l'instance de gestion centralisée.

Vous l'avez bien compris, le titre provocateur de cet éditorial place chacun d'entre nous devant ses responsabilités : n'être qu'un simple utilisateur qui profite des services mis en place ou retrouver ce qu'il peut avoir de meilleur en dépassant ses propres problèmes pour élargir son champ de préoccupation et d'intervention.

Parents ou amis nous devons tous devenir des militants - c'est à dire "des combattants" - au service d'une même cause, celle des personnes en situation de handicap.

C'est de notre engagement, chacun apportant la pierre qu'il peut apporter à la construction de l'édifice, que dépend la survie des services existants ainsi que pour les personnes, aujourd'hui sans solution, la création de leur place au soleil.

Si je pouvais me permettre d'interpeller chacun des lecteurs sous les yeux duquel tombera cet article, je lui dirais volontiers :

"Et toi comment te définis-tu ? Simple utilisateur comme tu t'inscrirais dans un club de sport pour profiter des avantages que cela donne ? Ou bien es-tu prêt aussi, - dans l'intérêt même de ton propre enfant - à t'impliquer, à t'engager, à devenir militant ?"

Le chantier est énorme. Nous avons besoin de toi. Nous t'attendons.

adapei³¹
l'avenir, ensemble et autrement

DANS CE NUMÉRO

> **DOSSIER SIGNÉ :**
Une politique du logement cohérente avec notre nouveau projet associatif

n°25

Editorial



Contribution aux frais d'hébergement

RESSOURCES DE LA PERSONNE

Sont prises en comptes :

- Allocation aux adultes handicapés et compléments
 - Salaire
- Indemnités journalières
 - Intérêts des capitaux mobiliers bruts déclarés
 - Loyers bruts
- Revenu agricole ou industriel
 - Rente (accident du travail..)
- Pensions (invalidités, d'orphelins..)
 - Autre, chômage..

À l'exception :

- pensions attachées aux distinctions honorifiques
 - retraites du combattant
- arrérage des rentes viagères dites rentes survie
 - rentes viagères et intérêts capitalisés produits par les contrats visés à l'article 199 septies du Code Général des impôts.
 - primes à l'emploi

Les modalités de calcul de la participation des personnes handicapées bénéficiaires de l'aide sociale répondent à des dispositions du code de l'action sociale et des familles et aux délibérations propres à chaque Conseil Général, spécifiques aux dispositifs d'accueil.

En premier lieu, il est prévu que toute personne handicapée accueillie de façon permanente ou temporaire en établissement d'hébergement doit s'acquitter d'une contribution qu'elle verse à l'établissement ou qu'elle donne pouvoir à celui-ci d'encaisser.

Cette contribution a pour objet de couvrir tout ou partie des frais d'hébergement et d'entretien de la personne accueillie. Elle est fixée par une délibération du Conseil Général, compte tenu des ressources de la personne et en fonction du minimum de ressources qui doivent lui être laissées. Il est possible que cette contribution varie ultérieurement selon l'évolution des ressources mensuelles de la personne accueillie.

L'aide sociale prend donc en charge les frais d'hébergement et d'entretien qui dépassent la contribution du résident (Cf articles R 344-29 et L344-5 du CASF).

Si la personne ne s'acquitte pas de sa contribution pendant deux mois consécutifs, l'établissement est fondé à réclamer le paiement direct à son profit de l'AAH à charge pour lui de reverser au résident le minimum de ressources fixé par la loi.

LES MINIMUMS DE RESSOURCES

Ce sont les sommes qui doivent être laissées à la disposition de la personne handicapée. Elles varient selon la situation et les modalités d'accueil.

> Lorsque l'établissement assure un hébergement et entretien complet, le résident doit pouvoir disposer,

- S'il ne travaille pas, de 10% de l'ensemble de ses ressources mensuelles et au minimum de 30% du montant mensuel de l'AAH ;
- S'il travaille, du tiers des ressources garanties résultant de sa situation ainsi que de 10% de ses autres ressources sans que ce minimum puisse être inférieur à 50% du montant mensuel de l'AAH ;

• Lorsque la personne prend régulièrement à l'extérieur de l'établissement au moins cinq de ses principaux repas au cours de la semaine, elle doit disposer de 20% du montant mensuel de l'AAH qui s'ajoute selon qu'elle travaille ou pas aux pourcentages indiqués ci-dessus ;

> Les personnes accueillies en foyer-logement doivent bénéficier librement chaque mois :

- Si elles ne travaillent pas, de ressources au moins égales à l'AAH
- Si elles travaillent, du minimum fixé pour ceux bénéficiant d'un hébergement et d'un entretien complet majoré de 75% de l'AAH. Idem pour les personnes ayant la charge de l'entretien d'une famille pendant leur séjour en établissement.

Ainsi la participation du bénéficiaire à ses frais de séjour, à reverser au département ou à l'établissement pour le compte du département, correspond au montant total des ressources auquel est soustrait le montant des ressources à laisser à la disposition de la personne.

Il est à préciser que l'allocation logement ne constitue pas un supplément de revenu mais une prestation en espèces affectée au paiement d'un loyer. Elle est à ce titre reversée à 100%, quelque soit l'établissement et la durée du séjour, au département.

LE CALCUL DE LA PARTICIPATION

Chaque mois, la personne accueillie reçoit le montant de sa participation dont le calcul s'effectue, quelque soit le type d'établissement (foyer de vie, d'hébergement, FAM), au prorata du nombre de jours de présence et en fonction du minimum de ressources fixé. Ainsi plusieurs formules de calcul sont définies à partir de ces différentes situations et des délibérations du Conseil général :

Par exemple, pour une personne ne travaillant pas, si les ressources laissées à celle-ci (10% du montant total de ses ressources) sont supérieures au montant mensuel de l'AAH, la part à reverser se calculera ainsi :

$$\frac{(90\% \text{ du montant total des ressources}) \times \text{Nb de jours facturés}}{\text{Nombre de jours du mois}}$$

Alors que si les ressources qui lui sont laissées (10% du montant total de ses ressources) sont inférieures à 30% de l'AAH, sa participation sera calculée différemment :

$$\frac{(\text{montant total des ressources}) - 30\% \text{ de l'AAH à taux plein} \times \text{Nombre de jours facturés}}{\text{Nombre de jours du mois}}$$

Il existe ainsi plusieurs modalités de calcul de la participation aux frais de séjour en fonction des modalités d'accueil qui intègrent les obligations en matière de minimum de ressources.

Il est important de spécifier que toute journée facturée dans ces conditions doit donner lieu à participation.

FRAIS POUVANT VENIR EN DÉDUCTION DE LA PARTICIPATION

Le montant des ressources à disposition de la personne peut être supérieur au pourcentage fixé dès lors que certaines charges sont prises en compte pour permettre à la personne de les régler.

Il s'agit notamment de la participation au financement de la mesure de protection dès lors qu'elle est exercée par un mandataire judiciaire (tutelle, curatelle, sauvegarde), de certains impôts, assurances et charges de copropriétés. Les déductions sont dans ce cas prises en compte sous réserve des demandes préalables d'exonération ou dégrèvement prévus par la loi.

Par ailleurs conformément à une décision du Conseil Général de la Haute-Garonne, la participation des personnes peut être minorée du montant des cotisations d'assurance maladie.

Signes Juridiques



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Une Assemblée Générale Extraordinaire de l'adapei 31 se tiendra le jeudi 2 décembre en fin de journée, elle devra voter l'adaptation de ses statuts dans le cadre de la mise en place de l'agapei (voir édito).

LES CVS, QU'EST-CE-QUE C'EST ?

La participation et l'expression des usagers constituent les fondements de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. La volonté du législateur s'est particulièrement exprimée au travers de deux dispositions importantes pour les personnes accueillies dans un établissement social ou médico-social à savoir : leur participation directe à la conception et la mise en œuvre du projet d'accueil et accompagnement qui les concerne, mais aussi en instituant un conseil de la vie sociale ou toute autre forme de participation visant à associer les personnes bénéficiaires des prestations au fonctionnement de l'établissement ou du service.

Les CVS sont désormais obligatoires lorsque l'établissement ou le service assure un hébergement ou un accueil de jour continu ou une activité d'aide par le travail. La compétence et la composition des CVS sont définies par le décret du 25 mars 2004 et 2 novembre 2005.

Le CVS donne son avis et peut faire des propositions sur toute question de l'établissement ou du service. Il est composé au minimum de deux représentants des personnes accueillies, s'il y a lieu un représentant des familles ou des représentants légaux, un représentant du personnel et représentant de l'organisme gestionnaire.

Le conseil d'administration de l'adapei, à partir de ces dispositions, a voté un règlement intérieur le 25 mars 2005 fixant pour l'ensemble de ses établissements les modalités communes de mise en œuvre et de fonctionnement des CVS. Chaque CVS étant élu pour 3 ans et les administrateurs renouvelés par tiers annuellement, nous assistons chaque année à un remaniement partiel des représentants du CA aux conseils de la vie sociale. Pour l'année 2010/2011 les administrateurs concernés sont portés dans le tableau ci-joint.

Les Représentants du Conseil d'administration aux Conseils de la vie sociale

ETABLISSEMENTS	Représentants
IME AUTANT VAL FLEURI	Titulaire : Mme CHAVE Suppléant : Mme FREGIERS
CLERMONT CAPELAS	Titulaire : M. BLANC Suppléant : Mme DARMAILLACQ
ESAT COMMINGES	Titulaire : Mme DARMAILLACQ Suppléant : M. STAROZINSKI
FOYERS LE COMTAL	Titulaire : Mme DUCOUSSO Suppléant : M. RUPIL
NOTRE DAME DES MONTS FOYER DE VIE	Titulaire : M. CASTRO Suppléant : Mme DUCOUSSO
DEMEURE/VIGNALIS FH	Titulaire : M. ROBERT Suppléant : M. GILLET
UAAVS	Titulaire : M. ROBERT Suppléant : M. GILLET
DEMEURE FOYER DE VIE	Titulaire : Mme DEIBER Suppléant : Mme BABY
FAM LAURAGAIS	Titulaire : Mme BABY Suppléant : Mme DEIBER
MAS CHAMPS PINSONS	Titulaire : Mme BOUTEILLE Suppléant : M. ROBERT
OCCITAN ESAT	Titulaire : M. DENOYES Suppléant : Mme DUCOUSSO
VIGNALIS ESAT	Titulaire : M. HENRY Suppléant : Mme CHAVE

LE NOUVEAU CA

Henri GRECHEZ, Président
Gérard AZULAY, 1^{er} Vice-Président
Marie-Hélène LANSARD,
2^{ème} Vice-Président
Michèle CHAVE, Secrétaire
Jack HENRY, Secrétaire adjoint
Françoise DARMAILLACQ, Trésorière
Michel STAROZINSKI,
Trésorier adjoint
Geneviève BOUTEILLE,
Membre du Bureau
Michèle SAULGRAIN,
Membre du Bureau
Nelly BABY
Alain BLANC
Jean-François CASTRO
Françoise CIEUTAT
Christelle CORIN
Nicole DEIBER
Alain DENOYES
Nicole DUCOUSSO
Marynick FREGIERS
Bruno FREIXANET
Jean Pierre GILLET
Christian ROBERT
Jean Marie RUPIL
Michel SABLAYROLLES
Serge VIALONGA

MAINTIEN DE LA REVALORISATION DE L'AAH

Ni Pauvre ni Soumis était sur le pont des Catalans à Toulouse ce 7 septembre. Une centaine de militants du collectif avait déployé d'immenses banderoles sur ce pont avec divers slogans bien visibles et scandés par les manifestants et défendant la revalorisation de l'AAH.



Les personnes en situation de handicap ou de maladies invalidantes ont attendu le cortège des manifestants contre la réforme des retraites pour distribuer à leur passage des tracts exposant leurs revendications : plus de 5000 tracts distribués et il en aurait fallu plus de 20 000 tellement il y avait de monde !

Grâce à cette forte mobilisation, le gouvernement a maintenu sa promesse d'une progression de 25% sur 5 ans du montant de l'AAH.

L'adapei 31, solidaire des actions du collectif, avait saisi les élus locaux. Son Président tient à remercier particulièrement :
Mme Catherine LEMORTON - Députée 1^{ère} circonscription
M. Patrick LEMASLE - Députée 7^{ème} circonscription
Mme Martine MARTINEL - Députée 4^{ème} circonscription
- Conseillère Générale canton Toulouse 3



Une politique du logement cohérente avec notre nouveau projet associatif

Une politique d'inclusion commence par la possibilité d'accéder à un logement indépendant. Il faut faire à l'avenir une priorité de l'accompagnement par le logement. L'enjeu est de passer de la réponse "hébergement" à celle du "droit au logement", c'est à dire développer une offre de logement nouvelle, adaptée et diversifiée. Il faut que les structures qui hébergent aujourd'hui puissent proposer demain du logement autonome et inclusif [...] c'est vers un véritable service de l'habitat qu'il faut se diriger, multipliant les formules depuis l'habitat semi-autonome jusqu'à l'habitat totalement autonome. Il faut aller vers des formules souples, rapprochant le plus possible la personne du milieu ordinaire.

Extrait du projet associatif de l'Adapei 31, les objectifs prioritaires.
Page 18

dossier Signé

Dans le nouveau projet associatif voté par L'AGE de juin 2010, l'Adapei s'est fixée, entre autre, comme objectif de favoriser une politique d'inclusion. En s'aidant des interviews qu'elle a réalisées auprès des directeurs des établissements, il est apparu utile à la Rédaction de Signe de Vie d'évoquer les principes sur lesquels s'appuie désormais notre politique d'hébergement au service de l'inclusion.

RÉPONDRE À LA NORME SOCIALE

Une des principales préoccupations des participants à la rédaction du projet associatif a été de faire ressortir notre volonté de se battre contre toute stigmatisation sociale de la personne en situation de handicap, d'en faire une citoyenne à part entière ce qui impose de lui proposer des conditions de vie conformes à la norme sociale.

La norme sociale est évolutive ; ce qui était accepté il y a trente ans ne l'est plus aujourd'hui. En matière de logement la norme donne priorité au logement individuel. L'Adapei doit faire coïncider cette norme avec les capacités des personnes accueillies, leurs attentes et leur projet de vie, contraintes qui sont par nature évolutives.

Cependant la primauté de l'individu sur le collectif n'implique pas disparition de ce dernier ; le besoin de lien social est inhérent à l'Homme. Si l'individualisation favorise le respect de l'individu, reconnaît le besoin d'intimité, il est aussi impératif de favoriser le lien social dans une société qui nous isole. Nous devons, cependant, nous assurer que les moments du vivre ensemble sont un besoin partagé par tous et non imposé.

Notre projet associatif pose comme principe que les logements proposés doivent être :

- suffisamment modulables pour s'adapter au projet individuel de chacun et à son évolutivité,
- des lieux de socialisation qui permettent un accès facile à la vie de la Cité

PROPOSER DES HÉBERGEMENTS FACILEMENT ADAPTABLES AU PROJET INDIVIDUEL DE CHACUN

L'Adapei dans les années à venir doit donc développer une offre de logements facilement adaptables au projet individuel de chacun. Ainsi dans le Comminges pour des travailleurs d'ESAT, deux projets (18 et 12 places) ont permis de proposer des studios entièrement aménagés dans un habitat qui inclut aussi des lieux de vie collective (salle à manger, salle de rencontre, buanderie). Ces deux structures situées à Saint-Gaudens, bénéficient d'un accompagnement éducatif permanent qui permet de travailler l'apprentissage de l'autonomie tout en respectant le besoin de la personne

accueillie. Dans Saint-Gaudens, également, des studios dispersés dans la ville et intégrés dans des immeubles ordinaires, permettent d'accueillir des personnes plus autonomes pour lesquelles l'accompagnement éducatif se limite aux courses et à la gestion du budget. Le logement proposé doit aussi permettre d'organiser la vie à deux. Le désir de vivre en couple doit être possible sans que cela ne devienne un problème si le couple vient à se défaire. C'est ainsi que certains des nouveaux studios ouverts à Saint-Gaudens ont des portes communicantes permettant à des couples de s'installer dans une vie à deux sans que cela ait un caractère définitif, la structure pouvant s'adapter si nécessaire à une nouvelle situation.

L'accession à l'autonomie des travailleurs d'ESAT est cependant une préoccupation ancienne. Des réponses avaient été déjà apportées par les ESAT l'Occitan et Clermont-Capelas sous la forme de foyers logements : des villas partagées à plusieurs (on parlerait aujourd'hui de colocation) avec le soutien d'éducateurs. Pour ces deux structures, la problématique du logement a été posée en termes de foyer logement et de foyer d'hébergement, ces deux vocables répondant à des contraintes financières différentes, ce que l'on ne retrouve pas dans le Comminges où la diversité de l'offre est présentée sous la seule étiquette de foyer d'hébergement : divergence sémantique, terminologie du passé qui est restée dans les pratiques budgétaires ou approche différente de la politique du logement ? La question reste posée.

FAVORISER LE PLUS POSSIBLE LA VIE DANS LA CITÉ

Pour certains parents, le foyer d'hébergement de Clermont Capelas, bien que conçu sous la forme de petites unités de 4 chambres individuelles avec un lieu de vie commun, se situe à la fois trop près du lieu de travail et trop loin de la vie de la cité. D'autres parents trouveront par contre, qu'il permet de maintenir en ESAT des personnes dont le degré d'autonomie est moindre.

Les réponses sont très différentes selon les lieux : à Saint-Gaudens, ville moyenne, il a été plus facile de trouver des implantations

dans la cité, le site de Clermont Capelas, résultat d'une donation, pâtit de l'insuffisance des transports du Grand Toulouse et de son éloignement de la petite ville de Fontenilles.

Le Tripode du foyer d'hébergement la Demeure, vériste et totalement inadapté à la norme sociale, accueille des personnes travaillant en ESAT ; elles sont une trentaine pour lesquelles l'association va devoir faire des choix dans l'urgence ; la reconstruction/déplacement de ce foyer s'est heurtée aux manques d'opportunités dans l'agglomération toulousaine et à la volonté de répondre aux souhaits des parents de favoriser le plus possible la vie dans la cité. Nous devons nous poser la question de savoir si le problème de

**"UNE NORME SOCIALE :
EST L'EXPRESSION D'UNE COLLECTIVITÉ (CONSENSUS DU GROUPE)
FAIT L'OBJET D'UN APPRENTISSAGE SOCIAL, D'UNE TRANSMISSION SOCIALE
RENVOIE À DE LA VALEUR
EST DÉSIRABLE MAIS NE RENVOIE PAS À UN CRITÈRE DE VÉRITÉ".**
COPYRIGHT © 2010
PSYCHOLOGIE-SOCIALE.COM -
ELISABETH DESWARTE

l'inclusion ne se pose pas davantage en termes de facilité de déplacement vers les lieux de socialisation que de nécessité absolue de vivre au cœur de la cité ? L'Association va devoir très vite trouver une réponse.

LE LOGEMENT PENSÉ COMME LIEU DE VIE,

Quelle place occupe le logement dans l'organisation de la vie des personnes qui n'ont pas accès aux structures de travail ? Au-delà du principe de la chambre individuelle avec sanitaire et de la possibilité comme pour les studios d'avoir des chambres communicantes permettant ainsi de créer des relations à plusieurs si nécessaire, comment penser les foyers de vie, FAM ou MAS ? Ces structures doivent permettre aux personnes d'évoluer à leur rythme ce que permet l'unicité du lieu de vie. La dichotomie lieu de travail - lieu de vie personnelle n'a pas toujours existé dans l'Histoire ; elle est en fait une conséquence de notre aliénation aux besoins de l'économie moderne. Or, temps d'activité ne doit pas être confondu avec temps de travail et le temps d'activité n'a d'intérêt pour la personne accueillie que s'il est porteur de sens. Il faut donc savoir accepter l'inactivité en veillant à ce qu'elle ne soit pas souffrance ou abandon, ce qui n'est évident ni pour les parents ni pour les éducateurs déterminés, eux, par le modèle dominant. Cette unicité du lieu de vie n'empêche pas de favoriser des activités tournées vers la cité mais aussi de participer à des activités proposées à d'autres personnes accueillies dans d'autres établissements (soutien, stage en ESAT...). La recherche de l'inclusion passe en effet par le refus de cloisonner les personnes en fonction d'une étiquette sociale ou médicale, cela est valable aussi bien entre les personnes accueillies et la Cité qu'entre les personnes accueillies elles-mêmes. Ainsi, dans les projets de restructuration du site de la Demeure, foyer pour travailleurs, restructuration de la MAS en chambres individuelles, les lieux d'activités doivent pouvoir être utilisés par toute personne vivant sur place quel que soit son établissement de rattachement. Cependant, cette unicité du lieu de vie présente l'inconvénient d'imposer tout au long de la journée à la personne accueillie des temps collectifs. C'est la raison pour laquelle, les investissements à venir s'efforcent de privilégier la construction de petites unités architecturales qu'il sera possible de personnaliser (FAM du Lauragais). L'objectif est ainsi de se rapprocher le plus possible d'un lieu de vie à taille quasi-familiale.

LE LOGEMENT PENSÉ COMME LIEU D'APPRENTISSAGE À LA VIE SOCIALE

Même si la vie en famille en dehors des temps de scolarisation est la norme pour les enfants et adolescents, l'adapei propose des hébergements, hébergement séquentiel, accueil temporaire, qui s'inscrivent dans les projets individualisés et répondent à des situations très diversifiées.

L'hébergement en majorité en villas, en semi- collectif cherche à se rapprocher au maximum d'une vie familiale. Situé à l'intérieur d'agglomérations, il favorise l'inclusion des jeunes dans la cité (inscription dans les activités culturelles, sportives, proximité des commerces). Le but est d'offrir des mises en situation les plus proches de la norme sociale tout en s'adaptant à chaque cas : apprendre à vivre avec les autres, à ne pas se mettre en danger, favoriser les comportements adaptés, apprendre à utiliser les transports en commun, travailler l'autonomie et pour le passage à l'âge adulte favoriser pour chacun une trajectoire d'intégration

soit dans le monde du travail (ordinaire ou protégé) soit dans les structures, foyer de vie, MAS (soulignons cette aberration légale qui fixe pour nos enfants à 20 ans le passage à l'âge adulte alors que pour les autres jeunes il n'y a pas de date limite).

Pour répondre à l'obligation de se mettre aux normes d'ici à 2015 (Loi sur l'accessibilité), un travail de réflexion sur l'amélioration de l'habitat est mené sur le principe : **favoriser l'hébergement en petites unités type villas avec cuisine et salon et si possible chambres individuelles et sanitaires séparés.**

Les projets à l'étude portent notamment sur l'accueil en journée des enfants autistes à Castanet et sur l'amélioration de l'habitat à Mons sur l'espace libéré par la cuisine centrale.

CHAMBRE INDIVIDUELLE, LOGEMENT INDIVIDUEL, APTITUDE À ASSUMER SEUL TOUS LES ACTES DE LA VIE QUOTIDIENNE

Entre la chambre individuelle et le logement individuel, la différence tient à la présence ou non d'une salle d'eau intégrée.

Moins la personne accueillie est autonome plus elle est amenée à vivre des moments collectifs. En MAS, Le calme d'une chambre individuelle va offrir ce besoin d'isolement souvent accentué par la nature du handicap comme c'est le cas pour les autistes dont il faut savoir respecter le besoin d'isolement. Mais autant la chambre individuelle est sans conteste un impératif social et une nécessité éducative, la présence d'un cabinet de toilette individuel se discute davantage. En effet, l'utilisation autonome des sanitaires pour certaines personnes est très difficile sauf à disposer d'un personnel conséquent ce qui, hélas, n'est pas le cas. L'existence de sanitaires collectifs reste une nécessité pour les plus dépendants d'autant plus que pour certains handicaps, l'utilisation des rapports avec l'eau comme outil éducatif demande l'utilisation de la baignoire, élément d'une salle de bain commune. De même, l'architecture d'une MAS avec des chambres individuelles implique une emprise au sol très grande et doit donc tenir compte de l'organisation des veilles de nuit qui par nature doivent être plus présentes et plus réactives.

EN GUISE DE CONCLUSION

La totalité du dispositif offert par l'adapei n'est pas évoqué ici (SAVS, accueil en intégration des 20/26 ans). La difficulté d'une politique du logement est de s'obliger à courir après les évolutions sociétales alors que sa mise en œuvre suppose de lourds investissements au temps d'amortissement très long et aux financements très difficiles à trouver. Location ou pleine propriété, le temps de la réactivité paraît toujours long car coincés par les solutions du passé, contraints par la difficulté de trouver des solutions alternatives plus adaptées, les choix de l'association nous semblent à tous ne jamais pouvoir se réaliser (exemple, trouver des villas à utiliser immédiatement est incompatible avec notre mission d'accueillir du public en raison des contraintes de sécurité inexistantes dans une villa accueillant une simple famille).

Travail de veille sur les évolutions de la société et persévérance sont la base d'une politique du logement.

Françoise Darmaillacq



> MAS :

Maison d'Accueil Spécialisé

> FAM :

Foyer d'Accueil Médicalisé

> SAVS :

Service d'Accompagnement
à la Vie Sociale

devenir
signe



FOYER NOTRE DAME DES MONTS

TENDANCE 2010

Comme chaque année, un défilé de mode a lieu le jour de la fête annuelle du Foyer de Vie "Notre Dame des Monts".

Ce défilé représente l'aboutissement d'un travail de plusieurs mois des résidentes de l'atelier couture.

Au préalable, des sorties sont organisées dans des magasins de tissus, merceries afin qu'elles puissent choisir leur imprimé, leur matière en fonction du vêtement qu'elles souhaitent confectionner.

C'est avec beaucoup de joie et d'émotion que le 12 Juin dernier l'atelier couture nous a dévoilé "sa tendance 2010".

Ainsi, les résidentes nous ont fait découvrir leur personnalité à travers leurs tenues réalisées avec beaucoup d'intérêt dans un univers déco-épuré, élégant, lumineux et chaleureux... à travers leur image.

Elles nous ont proposé leur collection festive et inventive où féminité et belles matières étaient réunies pour offrir une silhouette contemporaine.

De la touche glamour au style décontracté, les mélanges de couleurs, de matières, d'imprimés ont privilégié



La photo officielle du défilé • ©adapei 31

l'authenticité et l'originalité de chacune.

Nous félicitons les résidentes de l'atelier couture pour leur travail exceptionnel concernant la confection et la présentation de leurs tenues au cours du défilé de mode dans une ambiance festive, musique rythmée et décor digne de grands créateurs.

SESSD & SESAME MIDI-PYRÉNÉES

FÉLICITATIONS AUX DIPLÔMÉS !

Le mardi 6 juillet 2010 était un grand jour pour 6 jeunes adultes porteurs de handicap mental : au terme de leur scolarité au sein des Unités Pédagogiques d'Intégration des lycées professionnels Roland Garros et Gabriel Péri de Toulouse, ils recevaient des mains d'Olivier Dugrip, Recteur de l'Académie de Toulouse, leur Attestation de compétences professionnelles, une première en France !

Pour organiser les conditions de sortie du système éducatif afin qu'inclusion sociale et professionnelle puisse se réaliser, l'Académie de Toulouse, sous la responsabilité de Pierre Roques, Conseiller Handicap du Recteur, a porté un projet "le livret de compétences expérimental" qui a été reconnu par le Ministère de l'Éducation Nationale. Ce projet est organisé autour d'un portefeuille de réussites du jeune qui capitalise ainsi l'ensemble des compétences acquises tout au long de son parcours et qui permettra la reconnaissance des acquis dans le monde de l'entreprise.

Devant une nombreuse assistance (représentants du Conseil Général, de la Chambre de Commerce et d'Industrie, des Chambres consulaires, des Ministères du Travail, de l'Agriculture, de la Défense, de l'Agence Régionale de Santé et des Associations de parents d'enfants handicapés), Julianne et Laura ont reçu leur attestation de compétences professionnelles extraites du CAP "Employé de commerce Multi Spécialités" et pour Pierre Emmanuel celles extraites du CAP "Agent polyvalent de restauration".

Satisfaction, fierté et beaucoup d'émotion pour eux mais aussi pour leurs parents, leurs enseignants et les professionnels du SESSD de l'IME Autan Val Fleuri et du SESAME Midi Pyrénées venus partager ce moment de bonheur.

Les parcours furent semés d'embûches mais l'implication, la coopération de tous ces acteurs ont permis cette



Le Recteur et ses collaborateurs entourent les lauréats • ©adapei 31



Les lauréats et les professionnels du SESSD et de SESAME ©adapei 31

réussite qui doit donner envie aux parents, aux enseignants et aux professionnels de continuer ce combat permanent pour la scolarisation et l'accompagnement des jeunes en situation de handicap mental.

Enfin, comme l'a rappelé le Recteur, il faut penser au-delà du lycée : reste l'insertion professionnelle à laquelle ces jeunes adultes, munis de leurs attestations, peuvent prétendre. Aussi, si vous êtes employeur ou salarié d'entreprises susceptibles de les accueillir, n'hésitez pas à contacter l'Association. Merci pour eux !



IME AUTAN VAL FLEURI

Du 28 mai au 18 juin, s'est tenue au musée des Augustins, la 2^e édition de l'exposition "EXPOSITION AUGUSTINS PROJECT" dont la vocation est d'ouvrir au plus grand nombre la Culture artistique tout comme d'ouvrir la Culture artistique sur le monde. Elle a permis à plus d'une centaine de jeunes de s'interroger sur "la théâtralité des œuvres du passé" au travers des œuvres du Musée des Augustins ; plusieurs écoles toulousaines ainsi que l'IME de Colomiers se sont attelés à cette œuvre collective

Alyssa, Antoine, Lara, Louise, de l'IME, ont mis en scène un tableau de Jean François DE TROY (1679/1752) au moyen d'une installation théâtrale de 4 marionnettes et de photos du making off. Ils ont chacun "adopté" un personnage du tableau qui leur faisait écho accompagné d'objets choisis pour évoquer leur transposition en marionnettes. Ce travail réalisé avec l'artiste Anne DEGUELLE, nous renseigne sur la capacité d'empathie de nos jeunes et celle d'exprimer au plus haut point leurs perceptions intimes du sujet. Nous retiendrons outre la créativité de ces jeunes des qualités esthétiques certaines venant servir une œuvre expérimentale forte et inédite.

A partir de ce même tableau "la mort de Créüse", un autre travail a été présenté : il s'agit d'une peinture collective réalisée au moyen d'un jeu d'aplats et de petites notes écrites émanant des jeunes dans le travail à l'œuvre et qui nous transporte avec aisance et légèreté dans la période contemporaine. Ainsi le passé et la présent se sont-ils retrouvés dans cette expérience originale qui ne put laisser indifférent.



Louise RELO s'adresse au public et commente son œuvre © adapei 31

Nous remercions les auteurs de nous avoir fait vivre ce moment unique ainsi que tous ceux qui ont permis au Musée et à l'École d'ouvrir un passage entre présent et passé que nous n'oublierons pas.

IME AUTAN VAL FLEURI

LES ACTIVITÉS ARTISTIQUES DES JEUNES DE L'IME S'EXPOSENT DANS LES ESPACES CULTURELS DE TOULOUSE

Au centre Culturel Bonnefoy, les jeunes de l'IME Autan Val Fleuri ont pu comme chaque année exposer leurs peintures du 1^{er} au 20 juin 2010.

Cette exposition a présenté un ensemble de travaux peints orientés en fonction de différents axes : le portrait, la mosaïque, le tissage, les fenêtres, la calligraphie et le collage. A partir du choix et de la personnalité de chacun, un travail s'est monté et développé, parfois guidé, mais le plus souvent laissant place à "LA LIBRE EXPRESSION" puisque tel est le but majeur de cet atelier.

Un cadre a été posé en début d'année par la Référente artistique Sylvia NEUVILLE et l'Art- thérapeute Frédérique ROBERT attachée à l'Espace culturel (www.arts-plastiques-toulouse.com)

Ainsi, les jeunes, nourris des expositions présentes tout au long de l'année sur le site mais aussi de leurs échanges et réappropriations, nous amènent-ils au travers d'une totale liberté de pensée et d'action, vers des chemins aux couleurs de la vie. L'imaginaire et l'esthétique sont au rendez-vous d'une manière étonnante ! Nous sommes là en pleine créativité où l'imaginaire nous révèle desirs et vécus intimes tel



Expo IME au Centre culturel Bonnefoy - ©adapei 31

ce travail d'une jeune fille intitulé "Alice au pays de Merville", sans doute avait-elle aussi rêvé dans le fameux labyrinthe... !

Nous remercions sincèrement cette équipe pour nous avoir fait partager ce moment d'intimité du créateur avec tant de générosité.

Nous restons preneurs pour une exposition, une prochaine année !

Vie des Établissements





Infos

LES PROJETS DU CLUB ALOUETTE



L'année 2009-2010 s'est terminée pour nos adhérents et leurs parents, par une longue promenade en péniche, entrecoupée d'un excellent repas au restaurant ; danses et chants au fil de l'eau l'après midi sous la houlette d'un guitariste. Une journée très réussie ! Les projets pour l'année 2010-2011 sont déjà définis et pour le dernier trimestre, nous pouvons vous

annoncer :

Dimanche 12 septembre 2010 :

Le Village Gaulois à Saint Julien

Dimanche 24 octobre 2010 :

Journée Dancing "Les Adapei font la fête..."

Samedi 12 / Dimanche 14 novembre :

Week end à Lacaune (activités, resto, élection du Président)

Samedi 18 / Dimanche 19 décembre 2010 :

Noël à la Ferme de Paulinet

En 2011, il est prévu également : une Journée Initiation à la danse, une Journée Théâtre, une journée Cheval au Château Aynac 81 CALMET, un week-end à ROCAMADOUR, un week-end à la mer et une journée de clôture envisagée le dimanche 26 juin.

LES ADAPEI 31, 32, 81 FONT LA FÊTE

Le dimanche 24 octobre à 12 heures, un repas dansant (25 euros par personne) vous attend au Gypsy Paradise, 1 allée de la Garonne à Pinsaguel ; La Commission Loisirs avec le soutien du club Alouette vous invite à vous inscrire et venir partager ce moment de convivialité inter-associative. Des transports seront organisés.

LE LOTO

La grippe A n'est plus qu'un mauvais souvenir ! **Dimanche 5 décembre 2010 à 14h 30**, salle polyvalente de BALMA, les organisateurs du loto annuel de l'adapei vous attendent !

LE VOYAGE ANNUEL

Il est prévu du 10 au 13 juin 2011, soit à la ROCHELLE, soit en ESPAGNE.



JOURNÉES DU PATRIMOINE AU FAM DU LAURAGAIS

Dans le cadre des journées du patrimoine, le FAM du Lauragais a ouvert les portes de son musée Mémoires intimes, qui rassemble depuis de nombreuses années des œuvres singulières d'argile de personnes accueillies dans l'établissement. Moments émouvants pour des personnes retrouvant avec fierté leurs œuvres exposées, moments intenses pour les visiteurs devant ces exemplaires d'art brut chargés de sens.

Un remerciement particulier à Mme Savy, éducatrice, qui a créé et animé cet atelier et l'a ouvert au public.



AU FOYER DE VIE LA DEMEURE

Rencontre, information et convivialité ont rythmé la journée du vendredi 2 juillet 2010 organisée par l'équipe des professionnels sous la houlette de son directeur.

La journée a débuté par une réunion d'informations durant laquelle les cadres chefs de service ont présenté leurs équipes, les missions de chacune d'elles ainsi que les différentes activités proposées en 2010 ainsi que les projets futurs.

Les familles ont ensuite pu échanger avec la Direction de l'établissement sous la forme de questions/réponses.

Un repas champêtre a suivi, élaboré et servi par le personnel de l'établissement et les résidents de l'atelier cuisine. Il a permis aux familles de se retrouver sous un chapiteau installé sur le parking central du site. Dans l'après-midi, une rencontre, familles - professionnels représentatifs de tous les services, s'est organisée. Un film, élaboré par le personnel de l'établissement, a été diffusé en boucle. Il retraçait la vie institutionnelle de tous les usagers accueillis. Des moments forts qui n'ont pas manqué de susciter une certaine émotion.

La forte mobilisation des familles associée à celle des professionnels a contribué au bon déroulement de cette journée très attendue !



Directeur de la Publication
Henri GRECHEZ

Groupe de Rédaction

Christèle CAMMAS

Michèle CHAVE

Françoise DARMAILLACQ

Nicole DEIBER

Nicole DUCOUSSO

Serge VIALONGA

n° ISSN 1761-7995

Conception graphique

Pascal PARISELLE

Impression

Imprimerie 34

Photos

© adapei 31

Siège Social

24, Bd Riquet

BP 51507 - 31015

TOULOUSE cedex 6

Tél. 05 34 41 38 70

www.adapei 31.com

